Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2022

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° RAA-2022-10-02-Délibérations

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.12 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2022

SOMMAIRE

Délibération du Conseil d'Administration

- Séance du : 26 octobre 2022

ORDRE DU JOUR

1. DELIBERATIONS

N° CA26102022-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2022
N° CA26102022-2 – BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1
N° CA26102022-3 – MODIFICATION ET MISE A JOUR DU DISPOSITIF RELATIF A L'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPECIALISES
N° CA26102022-4 – MISE A JOUR DU TABLEAU D'ENCADREMENT DES SOUS-OFFICIERS
N° CA26102022-5 – MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

2. FEUILLE SIGNATURES

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone **04.79.60.73.12** - E-mail : **sec_general@sdis73.fr**

www.sdis73.fr

Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Savoie

Corps Départemental
des Sapeurs-Pompiers

2022

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE du 26 octobre 2022

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.12 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-1-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 26 octobre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° CA26102022-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2022

Vu l'article R 1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 octobre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 14 octobre deux mille vingt deux, se sont réunis au SDIS de la Savoie à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Madame Brigitte BOCHATON, Présidente du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 18 membres présents.

Membres de droit votants

Nombre de membres en exercice : 22

- Conseil Départemental : **14**
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5**
- Communes : **3**

Nombre de membres présents : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Nombre de membres votants : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Vote : 18

- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE PROTOCOLE [illegible] CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
Présidente : Mme Brigitte BOCHATON *Conseillère Départementale Canton Chambéry 2*	X		M. Aloïs CHASSOT *Conseiller Départemental Canton Chambéry 2*		
Mme Corinne WOLFF *Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin*	X		M. Gilbert GUIGUE *Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin*		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2*	X		M. Renaud BERETTI *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2*		
Mme Marie-Claire BARBIER *Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard*		X	Mme Josette REMY *Conseillère Départementale Canton La Ravoire*	X	
M. Christian GRANGE *Conseiller Départemental Canton Modane*		X	Mme Nathalie FURBEYRE *Conseillère Départementale Canton Modane*		
Mme Nathalie FONTAINE *Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex*	X		M. Alexandre GENNARO *Conseiller Départemental Canton La Ravoire*		
M. Patrick PROVOST *Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne*	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES *Conseillère Départementale Canton Chambéry 3*		
M. Auguste PICOLLET *Conseiller Départemental Canton Bourg St Maurice*	X		M. Vincent ROLLAND *Conseiller Départemental Canton Moûtiers*		
M. Florian MAITRE *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1*		X	Mme Nathalie SCHMITT *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1*	X	
M. Olivier THÉVENET *Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny*	X		Mme Christiane BRUNET *Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny*		
Mme Cécile UTILLE-GRAND *Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice*		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR *Conseillère Départementale Canton Moutiers*		
Mme Annick CRESSENS *Conseillère Départementale Canton Ugine*		X	M. Franck LOMBARD *Conseiller Départemental Canton Ugine*		
Mme Claudine BONILLA *Conseillère Départementale Canton Chambéry 1*	X		M. Jean-François DUC *Conseiller Départemental Canton Montmélian*		
M. André VAIRETTO *Conseiller Départemental Canton Albertville 2*	X		M. Albert DARVEY *Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse*		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**9**	**5**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**9**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT ÉTENDU [illegible] INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Luc BERTHOUD *Vice Président C/A Chambéry Métropole*	X		M. Humberto FERNANDES *Conseiller communautaire* *C/C Haute-Maurienne Vanoise*		
M. Christian BERTHOLLIER *Vice Président C/C Val Guiers*	X		M. Jean-Marc DRIVET *Vice-Président C/A Grand Lac*		
M. André POINTET *Président C/C des Vallées d'Aigueblanche*	X		M. Jean-Yves MORIN *Conseiller communautaire* *C/C des Vallées d'Aigueblanche*		
M. Jean-Paul MARGUERON *Président C/C Cœur de Maurienne Arvan*	X		M. Alexandre ALBRIEUX *Conseiller communautaire* *C/C Maurienne Galibier*		
M. François RIEU *Conseiller communautaire* *C/A Arlysère*	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**5**	**0**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**0**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**5**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**0**	

MEMBRES DU PENTE COMMUNE					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Jean-Pierre GUILLAUD *Maire de Myans*		X	M. Jean-François CLARAZ *Maire de la Table*	X	
M. Claude JAY *Maire de les Belleville*		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD *Maire de St Colomban des Villards*		X	Mme Jacqueline SCHENKL *Maire de Montendry*	X	
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**0**	**3**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**0**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie		X
Madame Juliette PART, Sous-Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de Savoie	X	

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP	X	

TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE	X		Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER		X	Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY		X	Adjudant Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK		
Adjoint Administratif Sophie EMANUELLI	X		Adj. Adm. Princ. 1ère classe Kelly OLIVENCIA		

ASSISTAIENT A LA SEANCE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques	X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines	X	
Lieutenant-Colonel Claude SUGNY, Chef du Groupement des Unités Territoriales et Développement du Volontariat	X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	
Mme Marie-Hélèna CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-1-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

N° CA26102022-1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 JUIN 2022

Rapporteur : Madame Brigitte BOCHATON

Conformément à l'article 15 du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et du Bureau du Conseil d'Administration, Madame Brigitte BOCHATON propose à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance.

**
***

DÉCISION

Vu l'exposé de Mme Brigitte BOCHATON,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 15 juin 2022.

La Présidente,

Brigitte BOCHATON

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-2-AI
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 26 octobre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° CA26102022-2

OBJET : BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu l'article R 1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 octobre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 14 octobre deux mille vingt deux, se sont réunis au SDIS de la Savoie à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Madame Brigitte BOCHATON, Présidente du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 18 membres présents.

Membres de droit votants

Nombre de membres en exercice : 22

- Conseil Départemental : **14**
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5**
- Communes : **3**

Nombre de membres présents : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Nombre de membres votants : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Vote : 18

- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : RÉPARTITION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
Présidente : Mme Brigitte BOCHATON *Conseillère Départementale Canton Chambéry 2*	X		M. Aloïs CHASSOT *Conseiller Départemental Canton Chambéry 2*		
Mme Corinne WOLFF *Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin*	X		M. Gilbert GUIGUE *Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin*		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2*	X		M. Renaud BERETTI *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2*		
Mme Marie-Claire BARBIER *Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard*		X	Mme Josette REMY *Conseillère Départementale Canton La Ravoire*	X	
M. Christian GRANGE *Conseiller Départemental Canton Modane*		X	Mme Nathalie FURBEYRE *Conseillère Départementale Canton Modane*		
Mme Nathalie FONTAINE *Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex*	X		M. Alexandre GENNARO *Conseiller Départemental Canton La Ravoire*		
M. Patrick PROVOST *Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne*	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES *Conseillère Départementale Canton Chambéry 3*		
M. Auguste PICOLLET *Conseiller Départemental Canton Bourg St Maurice*	X		M. Vincent ROLLAND *Conseiller Départemental Canton Moûtiers*		
M. Florian MAITRE *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1*		X	Mme Nathalie SCHMITT *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1*	X	
M. Olivier THÉVENET *Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny*	X		Mme Christiane BRUNET *Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny*		
Mme Cécile UTILLE-GRAND *Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice*		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR *Conseillère Départementale Canton Moutiers*		
Mme Annick CRESSENS *Conseillère Départementale Canton Ugine*		X	M. Franck LOMBARD *Conseiller Départemental Canton Ugine*		
Mme Claudine BONILLA *Conseillère Départementale Canton Chambéry 1*	X		M. Jean-François DUC *Conseiller Départemental Canton Montmélian*		
M. André VAIRETTO *Conseiller Départemental Canton Albertville 2*	X		M. Albert DARVEY *Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse*		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**9**	**5**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**9**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT : [illegible]					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Luc BERTHOUD *Vice Président C/A Chambéry Métropole*	X		M. Humberto FERNANDES *Conseiller communautaire* *C/C Haute-Maurienne Vanoise*		
M. Christian BERTHOLLIER *Vice Président C/C Val Guiers*	X		M. Jean-Marc DRIVET *Vice-Président C/A Grand Lac*		
M. André POINTET *Président C/C des Vallées d'Aigueblanche*	X		M. Jean-Yves MORIN *Conseiller communautaire* *C/C des Vallées d'Aigueblanche*		
M. Jean-Paul MARGUERON *Président C/C Cœur de Maurienne Arvan*	X		M. Alexandre ALBRIEUX *Conseiller communautaire* *C/C Maurienne Galibier*		
M. François RIEU *Conseiller communautaire* *C/A Arlysère*	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**5**	**0**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**0**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**5**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**0**	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Jean-Pierre GUILLAUD *Maire de Myans*		X	M. Jean-François CLARAZ *Maire de la Table*	X	
M. Claude JAY *Maire de les Belleville*		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD *Maire de St Colomban des Villards*		X	Mme Jacqueline SCHENKL *Maire de Montendry*	X	
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**0**	**3**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**0**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie		X
Madame Juliette PART, Sous-Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de Savoie	X	

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP	X	

TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE	X		Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER		X	Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY		X	Adjudant Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK		
Adjoint Administratif Sophie EMANUELLI	X		Adj. Adm. Princ. 1ère classe Kelly OLIVENCIA		

ASSISTAIENT A LA SEANCE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques	X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines	X	
Lieutenant-Colonel Claude SUGNY, Chef du Groupement des Unités Territoriales et Développement du Volontariat	X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	
Mme Marie-Hélèna CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	

N° CA26102022-2 – BUDGET 2022 : DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Madame Brigitte BOCHATON

La décision modificative n°1 au budget 2022 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie s'articule autour de trois axes :

- virements et transferts de crédits des centres, des bassins opérationnels, des groupements fonctionnels et des pôles,
- reprise de la provision pour les moyens extérieurs,
- ajustements divers.

1) VIREMENTS ET TRANSFERTS DE CRÉDITS DES CENTRES, DES BASSINS OPÉRATIONNELS, DES GROUPEMENTS FONCTIONNELS ET DES POLES :

Le projet de décision modificative prend en compte les demandes de virements et transferts de crédits des centres, des bassins opérationnels, des groupements fonctionnels et des pôles par rapport à l'évolution de leurs dépenses et recettes.

2) REPRISE DE LA PROVISION POUR LES MOYENS EXTERIEURS :

Le recours aux moyens extérieurs particuliers (moyens héliportés) pour les interventions se monte à 155 475.05 €, répartis comme suit :

Période	Montant
Saison hivernale	69 669.05
Saison estivale	85 806.00

Pour mémoire, les crédits prévus au budget primitif pour ces moyens spécifiques s'élèvent à 110 568,32 €, soit un solde négatif de 44 906.73 €.

Ainsi, ce projet de décision modificative prévoit une reprise de provision à hauteur de ce solde afin de sécuriser, le cas échéant, le résultat de fonctionnement de l'exercice.

En ce qui concerne une reprise de provision pour les indemnités liées aux feux de forêt dans notre département, elle sera éventuellement inscrite lors de la décision modificative n°2 du 9 décembre suivant le montant indemnisé, puisqu'à ce jour, celui-ci semble conforme aux crédits alloués, notamment du fait du non recrutement des sapeurs-pompiers saisonniers.

3) AJUSTEMENTS DIVERS :

Cette décision modificative permet également d'ajuster notamment, à budget constant, les crédits relatifs :

- au projet SIS Santé,
- aux frais d'étude pour des travaux immobiliers,
- aux véhicules.

**
***

Après présentation, Madame Brigitte BOCHATON propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver au niveau des chapitres, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 arrêtée aux sommes suivantes :

	Dépense	Recette
Investissement	31 875.35	31 875.35
Fonctionnement	44 906.73	44 906.73

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-2-AI
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

**
***

DÉCISION

Vu l'exposé de Mme Brigitte BOCHATON,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve au niveau des chapitres, la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 arrêtée aux sommes suivantes :

	Dépense	Recette
Investissement	31 875.35	31 875.35
Fonctionnement	44 906.73	44 906.73

La Présidente,

Brigitte BOCHATON

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-3-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 26 octobre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° CA26102022-3

OBJET : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU DISPOSITIF RELATIF A L'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPECIALISES

Vu l'article R 1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 octobre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 14 octobre deux mille vingt deux, se sont réunis au SDIS de la Savoie à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Madame Brigitte BOCHATON, Présidente du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 18 membres présents.

Membres de droit votants

Nombre de membres en exercice : 22
- Conseil Départemental : **14**
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5**
- Communes : **3**

Nombre de membres présents : 18
- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Nombre de membres votants : 18
- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Vote : 18
- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

MEMBRES DE DROIT : REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
Présidente : Mme Brigitte BOCHATON *Conseillère Départementale Canton Chambéry 2*	X		M. Aloïs CHASSOT *Conseiller Départemental Canton Chambéry 2*		
Mme Corinne WOLFF *Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin*	X		M. Gilbert GUIGUE *Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin*		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2*	X		M. Renaud BERETTI *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2*		
Mme Marie-Claire BARBIER *Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard*		X	Mme Josette REMY *Conseillère Départementale Canton La Ravoire*	X	
M. Christian GRANGE *Conseiller Départemental Canton Modane*		X	Mme Nathalie FURBEYRE *Conseillère Départementale Canton Modane*		
Mme Nathalie FONTAINE *Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex*	X		M. Alexandre GENNARO *Conseiller Départemental Canton La Ravoire*		
M. Patrick PROVOST *Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne*	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES *Conseillère Départementale Canton Chambéry 3*		
M. Auguste PICOLLET *Conseiller Départemental Canton Bourg St Maurice*	X		M. Vincent ROLLAND *Conseiller Départemental Canton Moûtiers*		
M. Florian MAITRE *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1*		X	Mme Nathalie SCHMITT *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1*	X	
M. Olivier THÉVENET *Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny*	X		Mme Christiane BRUNET *Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny*		
Mme Cécile UTILLE-GRAND *Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice*		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR *Conseillère Départementale Canton Moutiers*		
Mme Annick CRESSENS *Conseillère Départementale Canton Ugine*		X	M. Franck LOMBARD *Conseiller Départemental Canton Ugine*		
Mme Claudine BONILLA *Conseillère Départementale Canton Chambéry 1*	X		M. Jean-François DUC *Conseiller Départemental Canton Montmélian*		
M. André VAIRETTO *Conseiller Départemental Canton Albertville 2*	X		M. Albert DARVEY *Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse*		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**9**	**5**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**9**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Luc BERTHOUD *Vice Président C/A Chambéry Métropole*	X		M. Humberto FERNANDES *Conseiller communautaire* *C/C Haute-Maurienne Vanoise*		
M. Christian BERTHOLLIER *Vice Président C/C Val Guiers*	X		M. Jean-Marc DRIVET *Vice-Président C/A Grand Lac*		
M. André POINTET *Président C/C des Vallées d'Aigueblanche*	X		M. Jean-Yves MORIN *Conseiller communautaire* *C/C des Vallées d'Aigueblanche*		
M. Jean-Paul MARGUERON *Président C/C Cœur de Maurienne Arvan*	X		M. Alexandre ALBRIEUX *Conseiller communautaire* *C/C Maurienne Galibier*		
M. François RIEU *Conseiller communautaire* *C/A Arlysère*	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**5**	**0**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**0**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**5**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**0**	

MEMBRES DES PETITES COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Jean-Pierre GUILLAUD *Maire de Myans*		X	M. Jean-François CLARAZ *Maire de la Table*	X	
M. Claude JAY *Maire de les Belleville*		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD *Maire de St Colomban des Villards*		X	Mme Jacqueline SCHENKL *Maire de Montendry*	X	
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**0**	**3**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**0**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie		X
Madame Juliette PART, Sous-Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de Savoie	X	

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP	X	

TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE	X		Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER		X	Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY		X	Adjudant Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK		
Adjoint Administratif Sophie EMANUELLI	X		Adj. Adm. Princ. 1ère classe Kelly OLIVENCIA		

ASSISTAIENT A LA SEANCE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques	X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines	X	
Lieutenant-Colonel Claude SUGNY, Chef du Groupement des Unités Territoriales et Développement du Volontariat	X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	
Mme Marie-Hélèna CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	

N° CA26102022-3 – MODIFICATION ET MISE A JOUR DU DISPOSITIF RELATIF A L'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES ET SPECIALISES

Rapporteur : Colonel hors classe Fabrice TERRIEN

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise a été mis en place au SDIS de la Savoie à compter du 1er janvier 2017 pour les personnels de la filière administrative (catégories A, B et C) et à compter du 1er juillet 2018 pour les personnels de la filière technique de catégorie C.

Dans un premier temps, les personnels de la filière technique des catégories A et B n'avaient pas été intégrés dans le dispositif faute de textes règlementaires de transposition de certains grades de la fonction publique d'état vers la fonction publique territoriale.
Par délibération du 31 mai 2021, le conseil d'administration a intégré ces grades avec les nouvelles dispositions réglementaires correspondantes et a instauré le complément indemnitaire annuel.
Certains groupes de fonction ont été supprimés ou modifiés compte tenu de l'évolution de l'organisation du SDIS et les tranches (plancher et/ou plafond) ont été modifiées afin, notamment, de rééquilibrer les groupes de fonction entre les deux filières administrative et technique mais également de donner la possibilité de réexamen prévu dans le dispositif dans certaines tranches qui étaient très étroites.

Les nouvelles propositions de modifications sont les conséquences de la mise en œuvre de ces dispositions afin notamment de clarifier les règles d'attribution du complément indemnitaire annuel.
Les plafonds de certains groupes de fonction sont relevés afin de s'adapter au marché de l'emploi et répondre aux besoins du service en termes de compétences spécifiques.
Toujours dans une optique d'adaptabilité au marché du travail tendu, la fonction de coordonnateur est rajoutée pour les cadres d'emplois d'adjoints administratifs et techniques et pour le cadre d'emplois d'agents de maîtrise.
Enfin, suite à l'identification du poste de psychologue du travail, la filière médico-sociale est intégrée dans le dispositif.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter le projet de mise à jour de la délibération qui intégrera les nouvelles dispositions pour l'ensemble des personnels administratifs, techniques et spécialisés :

Projet de délibération relative au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

TEXTES DE REFERENCE :

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la Fonction Publique d'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération du 31 mai 2021 relative à la modification et la mise à jour du dispositif relatif à l'attribution du régime indemnitaire des personnels administratifs et techniques (RIFSEEP),

Vu la délibération du 10 décembre 2021 relative à la mise à jour de la délibération relative à l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 octobre 2022.

Considérant les évolutions réglementaires et la nécessité de modifier et d'ajouter des éléments dans les règles de mise en œuvre du RIFSEEP, la présidente du conseil d'administration propose aux membres du conseil d'administration une nouvelle version de la délibération relative au RIFSEEP qui regroupe tous les cadres d'emplois représentés au SDIS de la Savoie.

Le RIFSEEP se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle,
- Le complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'INDEMNITE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DE SUJETIONS ET DE L'EXPERTISE

1- Bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents relevant des cadres d'emplois mentionnés dans les tableaux ci-dessous, titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

Le régime indemnitaire est étendu aux agents contractuels de droit public exerçant des fonctions comparables sauf concernant les cas ci-dessous pour lesquels les dispositions suivantes s'appliqueront :

- Les agents contractuels recrutés selon l'article L 332-23 du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pourront percevoir le régime indemnitaire à compter du quatrième mois de présence sur la base des montants de référence appliqués pour les stagiaires et titulaires et pour les trois premiers mois sur la base d'un montant compris entre 0 et le montant minimum,
- Les agents contractuels recrutés selon l'article L 332-23 du code général de la fonction publique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ne sont pas concernés.

2- Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi doit être réparti dans un groupe de fonctions. La présidente du conseil d'administration propose de répartir les emplois selon les critères suivants :

- Les fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception, notamment au regard des indicateurs suivants :
  - responsabilité d'encadrement direct
  - responsabilité de coordination
  - responsabilité de projet ou d'opération

- La technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions, notamment au regard des indicateurs suivants :
  - connaissances (de niveau élémentaire à expertise)
  - niveau de qualification requis
  - autonomie

- Des sujétions particulières ou de degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, notamment au regard des indicateurs suivants :
  - confidentialité
  - horaires particuliers
  - responsabilité financière
  - risque contentieux

Les groupes de fonctions par cadres d'emplois et les montants minimum et maximum annuels correspondants sont fixés comme suit :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
groupes de fonctions	**emplois concernés**	**montants annuels minimum de l'IFSE**	**montants annuels maximum de l'IFSE**
ATTACHES			
groupe 1	Chef(fe) de groupement	15600 € (1300 € / mois)	25200 € (2100 € / mois)
groupe 2	Adjoint(e) au chef de gpt	12000 € (1000 € / mois)	18000 € (1500 € / mois)
groupe 3	Chef(fe) de service	9000 € (750 € / mois)	14400 € (1200 € / mois)
groupe 4	Coordonnateur(trice)	7320 € (610 € / mois)	13200 € (1100 € / mois)
REDACTEURS			
groupe 1	Adjoint(e) au chef de gpt	12000 € (1000 € / mois)	15000 € (1250 € / mois)
groupe 2	Chef(fe) de service	6120 € (510 € / mois)	9240 € (770 € / mois)
groupe 3	Coordonnateur(trice)	5820 € (485 € / mois)	7680 € (640 € / mois)
groupe 4	Chargé(e) de gestion Assistant(e) de direction Assistant(e) du SSSM Assistant(e) de gpt fonctionnel Assistant(e) de chef de BO	4200 € (350 € / mois)	6000 € (500 € / mois)
ADJOINTS ADMINISTRATIFS			
groupe 1	Chef(fe) de service	5280 € (440 € / mois)	6240 € (520 € / mois)
groupe 2	Coordonnateur(trice)	4200 € (350 € / mois)	5760 € (480 € /mois)
groupe 3	Chargé(e) de gestion Assistant(e) de direction Assistant(e) du SSSM Assistant(e) de gpt fonctionnel Assistant(e) de chef de BO	3420 € (285 € / mois)	5160 € (430 € / mois)
groupe 4	Chargé(e) d'opérations Assistant(e)	2640 € (220 € / mois)	4320 € (360 € / mois)

FILIERE TECHNIQUE			
groupes de fonctions	**emplois concernés**	**montants minimum de l'IFSE**	**montants maximum de l'IFSE**
INGENIEURS EN CHEF			
groupe 1	Chef(fe) de groupement	15600 € (1300 € / mois)	36000 € (3000 € / mois)
groupe 2	Adjoint(e) au chef de gpt	12000 € (1000 € / mois)	24000 € (2000 € / mois)
INGENIEURS			
groupe 1	Chef(fe) de groupement	15600 € (1300 € / mois)	36000 € (3000 € / mois)
groupe 2	Adjoint(e) au chef de gpt	12000 € (1000 € / mois)	24000 € (2000 € / mois)
groupe 3	Chef(fe) de service	9000 € (750 € / mois)	21600 € (1800 € / mois)
groupe 4	Coordonnateur(trice)	7320 € (610 € / mois)	19200 € (1600 € / mois)
TECHNICIENS			
groupe 1	Adjoint(e) au chef de gpt	12000 € (1000 € / mois)	15000 € (1250 € / mois)
groupe 2	Chef(fe) de service	6120 € (510 € / mois)	9240 € (770 € / mois)
groupe 3	Coordonnateur(trice)	5820 € (485 € / mois)	7680 € (640 € / mois)
groupe 4	Chargé(e) de gestion	4200 € (350 € / mois)	6000 € (500 € / mois)
AGENTS DE MAITRISE			
groupe 1	Opérateur(trice) téléphonique	5640 € (470 € / mois)	6840 € (570 € / mois)
groupe 2	Coordonnateur(trice)	4200 € (350 € / mois)	5760 € (480 € / mois)
groupe 3	Chargé(e) de gestion	3780 € (315 € / mois)	5160 € (430 € / mois)
groupe 4	Chargé(e) d'opérations	3660 € (305 € / mois)	4620 € (385 € / mois)
ADJOINTS TECHNIQUES			
groupe 1	Coordonnateur(trice)	4200 € (350 € / mois)	5760 € (480 € /mois)
groupe 2	Chargé(e) de gestion	3420 € (285 € / mois)	5160 € (430 € / mois)
groupe 3	Chargé(e) d'opérations	2640 € (220 € / mois)	4320 € (360 € / mois)

FILIERE MEDICO-SOCIALE			
groupes de fonctions	**emplois concernés**	**montants annuels minimum de l'IFSE**	**montants annuels maximum de l'IFSE**
PSYCHOLOGUES			
groupe 1	Coordonnateur(trice)	7320 € (610 € / mois)	13200 € (1100 € / mois)

Cas particuliers : agents occupant la fonction de régisseur
Les agents nommés en qualité de régisseur bénéficient d'une indemnité réglementaire de responsabilité dont les montants sont prévus par arrêté ministériel en fonction de l'importance des fonds maniés.
Le montant de l'IFSE attribué à ces agents sera augmenté mensuellement du montant réglementaire prévu.

L'IFSE est exclusive de toutes autres indemnités liées aux fonctions, à l'exception de primes et indemnités légalement cumulables.
L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

3- Réexamen des montants individuels de l'IFSE

Le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen :

- en cas de changement de fonction ou d'emploi,
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours,
- en dehors des deux hypothèses précédentes, au moins tous les 4 ans, en fonction de l'expérience professionnelle acquise par l'agent.

Pour la prise en compte de l'expérience, il est proposé que soit pris en compte les critères suivants :

- l'approfondissement des savoirs techniques et de leur utilisation,
- la connaissance de l'environnement de travail et des procédures,
- la gestion d'un événement exceptionnel permettant d'acquérir une compétence nouvelle, d'approfondir les acquis ou induisant une exposition renforcée et prolongée et des sujétions nouvelles,
- les formations suivies,
- la capacité à exploiter l'expérience acquise quelle que soit l'ancienneté.

En cas de changement de poste, le montant de l'IFSE sera réétudié en tenant compte des sujétions et de l'expertise liées au poste et de l'expertise technique de l'agent.

En cas de changement de grade au sein d'un même groupe de fonction, le montant de l'IFSE est réévalué selon les modalités ci-après, dans la limite du plafond maximum fixé pour ce groupe :

- pour le cadre d'emplois de catégorie A :	groupe 1 : + 40 € / mois groupe 2 : + 40 € / mois groupe 3 : + 40 € / mois groupe 4 : + 40 € / mois
- pour le cadre d'emplois de catégorie B :	groupe 1 : + 30 € / mois groupe 2 : + 30 € / mois groupe 3 : + 30 € / mois groupe 4 : + 30 € / mois
- pour le cadre d'emplois de catégorie C :	groupe 1 : + 20 € / mois groupe 2 : + 20 € / mois groupe 3 : + 20 € / mois groupe 4 : + 20 € / mois

4- Périodicité de versement de l'IFSE

L'IFSE est versée mensuellement. Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel (hors temps partiel thérapeutique suite à accident de service ou maladie professionnelle) ou occupant un emploi à temps non complet.

5- Incidence des congés sur l'IFSE

En cas de congés de maladie ordinaire, l'IFSE suit le traitement.

En cas de congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée, le versement de l'IFSE est suspendu.

LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL ET DE LA MANIERE DE SERVIR

Le complément indemnitaire annuel (CIA) est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.
Il est apprécié notamment au regard de l'investissement personnel de l'agent dans l'exercice de ses fonctions, sa disponibilité, son assiduité, son sens du service public, son respect de la déontologie, sa capacité à travailler en équipe et sa contribution au collectif de travail.

1- Bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire sera attribué, selon les modalités fixées, aux agents relevant des cadres d'emplois mentionnés dans les tableaux ci-dessous, titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.
Concernant les agents contractuels, seuls les agents recrutés pour un besoin permanent pourront percevoir le complément indemnitaire selon les mêmes modalités.

2 - Détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

Chaque part du CIA est déterminé sur la base du montant maximum fixé ci-dessous :

Répartition des groupes de fonctions par empli pour la cadre d'emplois des attachés territoriaux	Montants annuels maximum du CIA
Groupe 1 cadre d'emplois des attachés	200 €
Groupe 2 cadre d'emplois des attachés	200 €
Groupe 3 cadre d'emplois des attachés	200 €
Groupe 4 cadre d'emplois des attachés	200 €
Groupe 1 cadres d'emplois des rédacteurs	200 €
Groupe 2 cadres d'emplois des rédacteurs	200 €
Groupe 3 cadres d'emplois des rédacteurs	200 €
Groupe 4 cadres d'emplois des rédacteurs	200 €
Groupe 1 cadres d'emplois des adjoints administratifs	200 €
Groupe 2 cadres d'emplois des adjoints administratifs	200 €
Groupe 3 cadres d'emplois des adjoints administratifs	200 €
Groupe 4 cadres d'emplois des adjoints administratifs	200 €
Groupe 1 cadres d'emplois des ingénieurs en chef	200 €
Groupe 2 cadres d'emplois des ingénieurs en chef	200 €
Groupe 1 cadres d'emplois des ingénieurs	200 €
Groupe 2 cadres d'emplois des ingénieurs	200 €
Groupe 3 cadres d'emplois des ingénieurs	200 €
Groupe 4 cadres d'emplois des ingénieurs	200 €
Groupe 1 cadres d'emplois des techniciens	200 €
Groupe 2 cadres d'emplois des techniciens	200 €
Groupe 3 cadres d'emplois des techniciens	200 €
Groupe 4 cadres d'emplois des techniciens	200 €
Groupe 1 cadres d'emplois des agents de maîtrise	200 €
Groupe 2 cadres d'emplois des agents de maîtrise	200 €
Groupe 3 cadres d'emplois des agents de maîtrise	200 €
Groupe 4 cadres d'emplois des agents de maîtrise	200 €
Groupe 1 cadre d'emplois des adjoints techniques	200 €
Groupe 2 cadre d'emplois des adjoints techniques	200 €
Groupe 3 cadre d'emplois des adjoints techniques	200 €
Groupe 1 cadre d'emplois des psychologues	200 €

Le montant individuel sera fixé selon un coefficient fixé entre 0, 25, 50, 75 ou 100% du montant du plafond défini.

Il sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle de l'année n-1 et après entretien avec les hiérarchies pour avis sur l'année écoulée.

3 – Périodicité de versement du CIA

Le complément indemnitaire annuel fera l'objet d'un versement en une seule fois.

Les montants de base sont établis pour un agent exerçant à temps complet présent sur toute l'année.

Conditions d'attribution du CIA :

- Etre en position d'activité au 1er octobre de l'année au titre de laquelle le CIA est attribué,
- Avoir été présent au moins 6 mois en continu au 1er octobre de l'année,
- Versé au prorata de la durée effective de présence et de travail (agent à temps partiel - hors temps partiel thérapeutique suite à accident de service ou maladie professionnelle - et à temps non complet).

L'attribution individuelle du CIA sera décidée par l'autorité territoriale après avis et partage de la hiérarchie et fera l'objet d'un arrêté.
Il est non reconductible de manière automatique d'une année sur l'autre.

4 – Incidence des congés sur le CIA

L'absence a un impact sur le versement du CIA :

En cas de maladie ordinaire : à partir de plus de 30 jours d'absence consécutifs ou non entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année, le CIA est versé au prorata de la durée de présence.

En cas de congé de longue maladie, de grave maladie ou de longue durée : le versement du CIA ne peut être versé pendant les périodes correspondantes (le nombre de jours dans cette position est déduit).

Les autres absences (congés annuels, RTT, maternité, paternité, accident de service, ASA) n'ont pas d'impact sur le versement du CIA.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1er décembre 2022 et particulièrement dans le cadre de l'attribution du CIA au titre de 2022.

Les délibérations susvisées relatives au régime indemnitaire sont abrogées.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget chaque année.

Cette proposition a été soumise à l'avis des membres du comité technique le 13 octobre 2022.

**
***

Après présentation, Mme Brigitte BOCHATON propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter les nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés présentées ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-3-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

**
***

DÉCISION

Vu l'exposé de Mme Brigitte BOCHATON,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte les nouvelles dispositions relatives au régime indemnitaire des personnels administratifs, techniques et spécialisés.

La Présidente,

Brigitte BOCHATON

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-4-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 26 octobre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° CA26102022-4

OBJET : MISE A JOUR DU TABLEAU D'ENCADREMENT DES SOUS-OFFICIERS

Vu l'article R 1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 octobre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 14 octobre deux mille vingt deux, se sont réunis au SDIS de la Savoie à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Madame Brigitte BOCHATON, Présidente du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 18 membres présents.

Membres de droit votants

Nombre de membres en exercice : 22

- Conseil Départemental : **14**
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5**
- Communes : **3**

Nombre de membres présents : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Nombre de membres votants : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Vote : 18

- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
Présidente : Mme Brigitte BOCHATON *Conseillère Départementale Canton Chambéry 2*	X		M. Aloïs CHASSOT *Conseiller Départemental Canton Chambéry 2*		
Mme Corinne WOLFF *Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin*	X		M. Gilbert GUIGUE *Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin*		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2*	X		M. Renaud BERETTI *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2*		
Mme Marie-Claire BARBIER *Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard*		X	Mme Josette REMY *Conseillère Départementale Canton La Ravoire*	X	
M. Christian GRANGE *Conseiller Départemental Canton Modane*		X	Mme Nathalie FURBEYRE *Conseillère Départementale Canton Modane*		
Mme Nathalie FONTAINE *Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex*	X		M. Alexandre GENNARO *Conseiller Départemental Canton La Ravoire*		
M. Patrick PROVOST *Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne*	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES *Conseillère Départementale Canton Chambéry 3*		
M. Auguste PICOLLET *Conseiller Départemental Canton Bourg St Maurice*	X		M. Vincent ROLLAND *Conseiller Départemental Canton Moûtiers*		
M. Florian MAITRE *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1*		X	Mme Nathalie SCHMITT *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1*	X	
M. Olivier THÉVENET *Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny*	X		Mme Christiane BRUNET *Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny*		
Mme Cécile UTILLE-GRAND *Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice*		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR *Conseillère Départementale Canton Moutiers*		
Mme Annick CRESSENS *Conseillère Départementale Canton Ugine*		X	M. Franck LOMBARD *Conseiller Départemental Canton Ugine*		
Mme Claudine BONILLA *Conseillère Départementale Canton Chambéry 1*	X		M. Jean-François DUC *Conseiller Départemental Canton Montmélian*		
M. André VAIRETTO *Conseiller Départemental Canton Albertville 2*	X		M. Albert DARVEY *Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse*		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**9**	**5**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**9**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT : ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Luc BERTHOUD *Vice Président C/A Chambéry Métropole*	X		M. Humberto FERNANDES *Conseiller communautaire* *C/C Haute-Maurienne Vanoise*		
M. Christian BERTHOLLIER *Vice Président C/C Val Guiers*	X		M. Jean-Marc DRIVET *Vice-Président C/A Grand Lac*		
M. André POINTET *Président C/C des Vallées d'Aigueblanche*	X		M. Jean-Yves MORIN *Conseiller communautaire* *C/C des Vallées d'Aigueblanche*		
M. Jean-Paul MARGUERON *Président C/C Cœur de Maurienne Arvan*	X		M. Alexandre ALBRIEUX *Conseiller communautaire* *C/C Maurienne Galibier*		
M. François RIEU *Conseiller communautaire* *C/A Arlysère*	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**5**	**0**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**0**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**5**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**0**	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Jean-Pierre GUILLAUD *Maire de Myans*		X	M. Jean-François CLARAZ *Maire de la Table*	X	
M. Claude JAY *Maire de les Belleville*		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD *Maire de St Colomban des Villards*		X	Mme Jacqueline SCHENKL *Maire de Montendry*	X	
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**0**	**3**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**0**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie		X
Madame Juliette PART, Sous-Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de Savoie	X	

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP	X	

TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE	X		Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER		X	Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY		X	Adjudant Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK		
Adjoint Administratif Sophie EMANUELLI	X		Adj. Adm. Princ. 1ère classe Kelly OLIVENCIA		

ASSISTAIENT A LA SEANCE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques	X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines	X	
Lieutenant-Colonel Claude SUGNY, Chef du Groupement des Unités Territoriales et Développement du Volontariat	X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	
Mme Marie-Hélèna CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	

N° CA26102022-4 – MISE A JOUR DU TABLEAU D'ENCADREMENT DES SOUS-OFFICIERS

Rapporteur : Colonel hors classe Fabrice TERRIEN

Le tableau d'encadrement des sous-officiers mis en place au SDIS de la Savoie fixe les quotas possibles d'adjudants et de sergents par affectation dans le respect des règles statutaires du calcul de l'effectif maximum des sous-officiers.

Ce tableau a fait l'objet de plusieurs mises à jour afin de mettre les éléments de ce tableau en conformité avec la règlementation mais également afin de prendre en compte l'évolution des besoins et l'organisation du SDIS de la Savoie. La dernière a été validée par le conseil d'administration le 2 avril 2019.

Une nouvelle modification est proposée aux membres du conseil d'administration.

Elle prend en compte l'ajustement du calcul de référence pour l'effectif maximum de sous-officiers compte tenu de l'évolution des effectifs depuis 2019.

La règlementation fixe les références du nombre maximum de sous-officiers mais n'impose pas la proportion de sergent et d'adjudant qui est laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale.

La nouvelle version du tableau de référence se base sur les besoins opérationnels de sous-officiers par bassin opérationnel. Les quotas définis dépendent du Potentiel Opérationnel Journalier et du nombre d'engins à armer simultanément. Comme pour le précédent tableau, une répartition est fixée entre le nombre d'adjudants et sergents mais désormais par bassin opérationnel alors que précédemment ils étaient fixés par centre.

Une souplesse pourra néanmoins être appliquée sur ces quotas dans le cadre de la prise en compte des parcours professionnels et qualifiants prévus dans le protocole GPEEC 2.

Ainsi, après signature du protocole, certains postes, identifiés comme présentant un intérêt pour le service et permettant de générer une mobilité de secteur ou départementale régulière, pourront donner lieu à un avancement de grade au titre du « parcours qualifiant » indépendamment des quotas adjudants/sergents et des besoins opérationnels.

Cette proposition a été soumise à l'avis des membres du comité technique le 13 octobre 2022.

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-4-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

	EFFECTIF DE REFERENCE OPERATIONNEL ADJUDANTS	EFFECTIF DE REFERENCE OPERATIONNEL SERGENTS	EFFECTIF DE REFERENCE OPERATIONNEL SOUS-OFFICIERS
BO CHAMBERY-CHARTREUSE	**25**	**25**	**50**
BO AIX-CHAUTAGNE	**17**	**8**	**25**
BO ALBERTVILLE	**23**	**10**	**33**
BO MOUTIERS 3 VALLEES	**37**	**11**	**48**
BO HAUTE TARENTAISE	**36**	**23**	**59**
BO MAURIENNE	**25**	**15**	**40**
BO HAUTE MAURIENNE	**15**	**9**	**24**
BO COMBE SAVOIE BAUGES	**8**	**0**	**8**
BO AVANT PAYS SAVOYARD	**0**	**0**	**0**
TOTAL	**186**	**101**	**287**

Effectif maximum règlementaire de référence pour le SDIS 73	**353**
Besoins opérationnels de référence en sous-officiers	**287**
Quotas pour valorisation des parcours professionnels (lien avec protocole GPEEC2)	**66 possibilités de sous-officiers supplémentaires** **possibilités de suppression de la répartition entre sergent et adjudant**

**
***

Après présentation, Mme Brigitte BOCHATON propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir adopter la mise à jour du tableau d'encadrement des sous-officiers présentée ci-dessus.

**
***

DÉCISION

Vu l'exposé de Mme Brigitte BOCHATON,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, adopte la mise à jour du tableau d'encadrement des sous-officiers.

La Présidente,

Brigitte BOCHATON

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-5-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie

Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

St Alban Leysse, le 26 octobre 2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SAVOIE

SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2022

DELIBERATION N° CA26102022-5

OBJET : MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu l'article R 1424-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie,

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 26 octobre à 18H00, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, légalement convoqués le 14 octobre deux mille vingt deux, se sont réunis au SDIS de la Savoie à St-Alban-Leysse, sous la présidence de Madame Brigitte BOCHATON, Présidente du Conseil d'Administration.

Le quorum était atteint avec 18 membres présents.

Membres de droit votants

Nombre de membres en exercice : 22

- Conseil Départemental : **14**
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5**
- Communes : **3**

Nombre de membres présents : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Nombre de membres votants : 18

- Conseil Départemental : **11** (9 titulaires et 2 suppléants)
- Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : **5** (5 titulaires et 0 suppléant)
- Communes : **2** (0 titulaire et 2 suppléants)

Vote : 18

- Pour : **18**
- Contre : **0**
- Abstention : **0**

226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban-Leysse - Téléphone 04.79.60.73.11 - E-mail : sec_general@sdis73.fr

www.sdis73.fr

MEMBRES DE DROIT : REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
Présidente : Mme Brigitte BOCHATON *Conseillère Départementale Canton Chambéry 2*	X		M. Aloïs CHASSOT *Conseiller Départemental Canton Chambéry 2*		
Mme Corinne WOLFF *Conseillère Départementale Canton Pont de Beauvoisin*	X		M. Gilbert GUIGUE *Conseiller Départemental Canton Pont de Beauvoisin*		
Mme Karine DUBOUCHET-REVOL *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 2*	X		M. Renaud BERETTI *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 2*		
Mme Marie-Claire BARBIER *Conseillère Départementale Canton Bugey Savoyard*		X	Mme Josette REMY *Conseillère Départementale Canton La Ravoire*	X	
M. Christian GRANGE *Conseiller Départemental Canton Modane*		X	Mme Nathalie FURBEYRE *Conseillère Départementale Canton Modane*		
Mme Nathalie FONTAINE *Conseillère Départementale Canton La Motte Servolex*	X		M. Alexandre GENNARO *Conseiller Départemental Canton La Ravoire*		
M. Patrick PROVOST *Conseiller Départemental Canton St Jean de Maurienne*	X		Mme Christelle FAVETTA-SIEYES *Conseillère Départementale Canton Chambéry 3*		
M. Auguste PICOLLET *Conseiller Départemental Canton Bourg St Maurice*	X		M. Vincent ROLLAND *Conseiller Départemental Canton Moûtiers*		
M. Florian MAITRE *Conseiller Départemental Canton Aix les Bains 1*		X	Mme Nathalie SCHMITT *Conseillère Départementale Canton Aix les Bains 1*	X	
M. Olivier THÉVENET *Conseiller Départemental Canton St Pierre d'Albigny*	X		Mme Christiane BRUNET *Conseillère Départementale Canton St Pierre d'Albigny*		
Mme Cécile UTILLE-GRAND *Conseillère Départementale Canton Bourg St Maurice*		X	Mme Fabienne BLANC-TAILLEUR *Conseillère Départementale Canton Moutiers*		
Mme Annick CRESSENS *Conseillère Départementale Canton Ugine*		X	M. Franck LOMBARD *Conseiller Départemental Canton Ugine*		
Mme Claudine BONILLA *Conseillère Départementale Canton Chambéry 1*	X		M. Jean-François DUC *Conseiller Départemental Canton Montmélian*		
M. André VAIRETTO *Conseiller Départemental Canton Albertville 2*	X		M. Albert DARVEY *Conseiller Départemental Canton St Alban Leysse*		
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**9**	**5**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**9**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT : [illegible]					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Luc BERTHOUD *Vice Président C/A Chambéry Métropole*	X		M. Humberto FERNANDES *Conseiller communautaire* *C/C Haute-Maurienne Vanoise*		
M. Christian BERTHOLLIER *Vice Président C/C Val Guiers*	X		M. Jean-Marc DRIVET *Vice-Président C/A Grand Lac*		
M. André POINTET *Président C/C des Vallées d'Aigueblanche*	X		M. Jean-Yves MORIN *Conseiller communautaire* *C/C des Vallées d'Aigueblanche*		
M. Jean-Paul MARGUERON *Président C/C Cœur de Maurienne Arvan*	X		M. Alexandre ALBRIEUX *Conseiller communautaire* *C/C Maurienne Galibier*		
M. François RIEU *Conseiller communautaire* *C/A Arlysère*	X				
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**5**	**0**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**0**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**5**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**0**	

MEMBRES DE DROIT : COMMUNES					
MEMBRES TITULAIRES	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**	**MEMBRES SUPPLEANTS**	**ETAIENT PRESENTS**	**ETAIENT EXCUSES**
M. Jean-Pierre GUILLAUD *Maire de Myans*		X	M. Jean-François CLARAZ *Maire de la Table*	X	
M. Claude JAY *Maire de les Belleville*		X			
M. Pierre-Yves BONNIVARD *Maire de St Colomban des Villards*		X	Mme Jacqueline SCHENKL *Maire de Montendry*	X	
TOTAL MEMBRES TITULAIRES	**0**	**3**	**TOTAL MEMBRES SUPPLEANTS**	**2**	**0**
NOMBRE DE MEMBRES TITULAIRES VOTANTS	**0**		**NOMBRE DE MEMBRES SUPPLEANTS VOTANTS**	**2**	

MEMBRES DE DROIT	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Monsieur François RAVIER, Préfet de la Savoie		X
Madame Juliette PART, Sous-Préfète Secrétaire Générale de la Préfecture de Savoie	X	

MEMBRES AVEC VOIX CONSULTATIVE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN, Directeur Départemental	X	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	X	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC, Président UDSP	X	

TITULAIRES	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES	SUPPLEANTS	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Capitaine Benoît MARSOVIQUE	X		Lieutenant hors classe Fabrice MOREL		
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER		X	Capitaine Paul BEAUMONT		
Lieutenant de 2ème classe Pascal HENRY		X	Adjudant Yann PERINO		
Sergent-Chef Loïc PARDO		X	Sergent-Chef Freddy PATEREK		
Adjoint Administratif Sophie EMANUELLI	X		Adj. Adm. Princ. 1ère classe Kelly OLIVENCIA		

ASSISTAIENT A LA SEANCE	ETAIENT PRESENTS	ETAIENT EXCUSES
Lieutenant-Colonel Christophe GAY, Chef du Pôle Ressources Techniques	X	
Lieutenant-Colonel Emmanuel VIAUD, Chef du Pôle Ressources Humaines	X	
Lieutenant-Colonel Claude SUGNY, Chef du Groupement des Unités Territoriales et Développement du Volontariat	X	
M. Stéphane TARDY, Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	
Mme Marie-Hélèna CARRON, Adjointe au Chef du Groupement Affaires Administratives et Financières	X	

N° CA26102022-5 – MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Colonel hors classe Fabrice TERRIEN

Il est soumis à l'avis des membres du conseil d'administration la mise à jour des tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet.

Les modifications prennent en compte les mouvements de personnels.

Les tableaux sont modifiés ainsi :

Pour les sapeurs-pompiers professionnels :

- Suppression d'un poste de lieutenant-colonel suite à la fin de mise à disposition d'un agent parti en détachement dans un autre département sur un poste de colonel,
- Suppression d'un poste de commandant compte tenu de la fin de mission pour laquelle le poste avait été créé dans le cadre de la première convention signée entre le SDIS et TELT,
- Transformation d'un poste de lieutenant de 1ère classe en un poste de lieutenant de 2ème classe suite au recrutement d'un agent de grade inférieur sur le poste d'officier créé au service suivi des risques particuliers tunnels,
- Transformation d'un poste de lieutenant de 1ère classe en un poste de capitaine pour le groupement gestion des risques.

Suite aux différentes mobilités internes et recrutements qui en ont découlés :

- Transformation de deux postes de caporaux en deux postes de sergents,
- Transformation d'un poste de caporal-chef en un poste de sergent,
- Transformation de trois postes d'adjudants en trois postes de sergents.

Enfin, afin d'ouvrir la possibilité d'un tableau complémentaire d'avancement au grade d'adjudant au titre de l'année 2022, il est proposé de transformer 15 postes de sergents en 15 postes d'adjudants.

Pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés :

- Création d'un poste de psychologue à temps non complet à hauteur de 14 heures hebdomadaires pour le service de santé et de secours médical en lien avec la mise à jour de l'organigramme structurel validée en juin dernier par le conseil d'administration.

  Par dérogation, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territoriale n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.
  Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie A de la filière médico-sociale rémunéré sur la grille indiciaire du grade de psychologue de classe normale. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.
  L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

- Transformation d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe en un poste de rédacteur principal de 1ère classe suite au recrutement d'un agent de grade supérieur pour le groupement ressources humaines,

- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise principal en un poste d'agent de maîtrise suite au recrutement d'un agent de grade inférieur pour le groupement logistique opérationnelle,

- Transformation d'un poste de rédacteur en un poste d'attaché pour le poste de coordonnateur au service communication suite à la redéfinition des missions et responsabilités confiées et en lien avec la nouvelle politique de l'établissement en matière de communication.
  Cette proposition permet d'afficher une cohérence de positionnement en catégorie A des emplois de coordonnateurs pour les missions transversales de l'hygiène et la sécurité, le juridique, l'action sociale et la communication.

  Par dérogation, cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel de droit public selon les dispositions prévues à l'article L332-8 2° du code général de la fonction publique qui précise qu'un agent contractuel peut être recruté lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire territoriale n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le code général de la fonction publique.
  Si c'est le cas, ce poste sera pourvu par un agent contractuel de catégorie A de la filière administrative rémunéré sur la grille indiciaire du grade d'attaché. La rémunération sera déterminée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent et son expérience.
  L'agent ainsi recruté sera engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois. Ce contrat est renouvelable par reconduction expresse, dans la limite de six ans. Si, à l'issue de cette durée, ce contrat est reconduit, il ne pourra l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Enfin, deux agents de la filière technique en détachement ont été intégrés dans leurs collectivité et administration d'accueil.

Cette proposition a été soumis à l'avis des membres du comité technique le 13 octobre 2022.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

	Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif budgétaire	
AGENTS TITULAIRES	**Filière des sapeurs-pompiers professionnels (1+2)**			**511**	
	Services généraux (1)			**503**	
	Emploi fonctionnel : directeur		A	1	
	Emploi fonctionnel : directeur adjoint		A	1	
	Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de SPP	Lieutenant-colonel	A	9	dont 1 agent mis à disposition
		Commandant	A	19	
		Capitaine	A	28	dont 2 agents mis à disposition
	Lieutenants de SPP	Lieutenant hors classe	B	8	dont 1 agent mis à disposition
		Lieutenant de 1ère classe	B	23	
		Lieutenant de 2ème classe	B	17	
	Sous-officiers de SPP	Adjudant	C	238	
		Sergent	C	88	
	Sapeurs et caporaux de SPP	Caporal-chef	C	22	
		Caporal	C	49	
	SSSM (2)			**8**	
	Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe exceptionnelle	A	1	
		Pharmacien de classe exceptionnelle	A	1	dont 1 agent mis à disposition
		Médecin hors classe	A	1	
		Médecin de classe normale	A	1	
		Pharmacien de classe normale	A	1	
	Cadres de santé de SPP	Cadre de santé	A	1	
	Infirmiers de SPP	Infirmier hors classe	A	2	
		Infirmier de classe normale	A	0	
	Personnels administratif, technique et spécialisé (3+4)			**104**	
	Filière administrative (3)			**66**	
	Attachés territoriaux	Attaché principal	A	6	
		Attaché	A	6	
	Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	B	4	
		Rédacteur principal de 2ème classe	B	10	
		Rédacteur	B	5	
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	25	
		Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	4	
		Adjoint administratif	C	6	
	Filière technique (4)			**38**	
	Ingénieurs en chef territoriaux	Ingénieur en chef	A	1	
	Ingénieurs territoriaux	Ingénieur principal	A	3	
		Ingénieur	A	1	
	Techniciens territoriaux	Technicien principal de 1ère classe	B	3	
		Technicien principal de 2ème classe	B	3	
		Technicien	B	4	
	Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	C	10	
		Agent de maîtrise	C	6	
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	0	
		Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	
		Adjoint technique	C	5	

	Emplois	Filière / Catégorie	Motif contrat / effectif budgétaire
AGENTS CONTRACTUELS			8
	Ingénieur Chef de groupement	Filière technique / catégorie A / ingénieur hors classe	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
	Chef de service Groupement SIC	Filière technique / catégorie A / ingénieur principal	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
	Coordonnateur Groupement SIC	Filière technique / catégorie A / ingénieur	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
	Coordonnateur Groupement SIC	Filière technique / catégorie A / ingénieur	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
	Coordonnateur Projets européens	Filière administrative / catégorie A / attaché	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
	Chef de service Groupement gestion des risques	Filière technique / catégorie A / ingénieur	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
	Chargé de gestion Groupement SIC	Filière technique / catégorie B / technicien	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
	Chargé de gestion Groupement SIC	Filière technique / catégorie B / technicien	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			**623**

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

	Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Effectif budgétaire
AGENTS TITULAIRES	**Filière administrative**			1
	Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1 à raison de 17h30 hebdomadaires
	Filière technique			1
	Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1 à raison de 14h hebdomadaires
	Filière des sapeurs-pompiers professionnels			1
	Médecins et pharmaciens de SPP	Médecin de classe normale	A	1 à raison de 21h hebdomadaires
	Filière médico-sociale			1
	Psychologues territoriaux	Psychologue de classe normale	A	1 à raison de 14h hebdomadaires

	Emplois	Filière / Catégorie	Motif contrat / effectif budgétaire
AGENTS CONTRACTUELS			1
	Pharmacien TNC à raison de 7h hebdomadaires	Filière sapeurs-pompiers / catégorie A / pharmacien de classe normale	CDD Emploi justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions (art L 332-8/2° du CGFP)
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			5

Accusé de réception en préfecture
073-287312003-20221026-CA26102022-5-DE
Date de télétransmission : 27/10/2022
Date de réception préfecture : 27/10/2022

APPRENTIS	apprenti au groupement SIC				1
	apprenti au groupement ressources humaines				1
Agents en détachement				6	
		Colonel	A	1	
	Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de SPP	Commandant	A	1	
	Lieutenant de SPP	Lieutenant 2ème classe	B	1	
	Attachés territoriaux	Attaché	A	1	
	Ingénieurs en chef	Inégnieur en chef hors classe	A	1	
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	C	1	
Agents en disponibilité				23	
	PATS			3	
	SPP			20	
Agents en congé parental				0	
	PATS			0	
	SPP			0	
		TC/TNC	observations		
	SPP	513	dont 5 MAD soit 508 sans MAD		
	PATS	115	plus 2 apprentis		
			6 agents actuellement en détachement non comptés dans les effectifs TC/TNC		
			23 agents actuellement en disponibilité non comptés dans les effectifs TC/TNC		

**
***

Après présentation, Mme Brigitte BOCHATON propose aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir approuver la mise à jour du tableau des emplois permanents.

**
***

DÉCISION

Vu l'exposé de Mme Brigitte BOCHATON,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie, à l'unanimité, approuve la mise à jour du tableau des emplois permanents.

La Présidente,

Brigitte BOCHATON

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

Séance du Mercredi 26 octobre 2022 - 18h00

CONSEIL DÉPARTEMENTAL Titulaires	ÉMARGEMENT	CONSEIL DÉPARTEMENTAL Suppléants	ÉMARGEMENT
Brigitte BOCHATON *C. D. Canton Chambéry 2*		**Aloïs CHASSOT** *C. D. Canton Chambéry 2*	
Marie-Claire BARBIER *C. D. Canton Bugey Savoyard*		**Josette REMY** *C.D. Canton La Ravoire*	
Claudine BONILLA *C .D. Canton Chambéry 1*		**Jean-François DUC** *C.D. Canton Montmélian*	
Annick CRESSENS *C. D. Canton Ugine*		**Franck LOMBARD** *C..D. Canton Ugine*	
Karine DUBOUCHET-REVOL *C. D. Canton Aix les Bains 2*		**Renaud BERETTI** *C. D. Canton Aix les Bains 2*	
Nathalie FONTAINE *C.D. Canton La Motte Servolex*		**Alexandre GENNARO** *C.D. Canton La Ravoire*	
Christian GRANGE *C. D. Canton Modane*		**Nathalie FURBEYRE** *C. D. Canton Modane*	
Florian MAITRE *C. D. Canton Aix les Bains 1*		**Nathalie SCHMITT** *C. D. Canton Aix les Bains 1*	
Auguste PICOLLET *C. D. Canton Bourg St Maurice*		**Vincent ROLLAND** *C. D. Canton Moûtiers*	
Patrick PROVOST *C. D. Canton St Jean de Maurienne*		**Christelle FAVETTA_SIEYES** *C. D. Canton Chambéry 3*	
Olivier THEVENET *C. D. Canton St Pierre Albigny*		**Christiane BRUNET** *C. D. Canton St Pierre Albigny*	
Cécile UTILLE-GRAND *C. D. Canton Bourg St Maurice*		**Fabienne BLANC-TAILLEUR** *C. D. Canton Moûtiers*	
André VAIRETTO *C. D. Canton de Albertville 2*		**Albert DARVEY** *C. D. Canton St Alban Leysse*	
Corine WOLFF *C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin*		**Gilbert GUIGUE** *C. D. Canton Le Pont de Beauvoisin*	

FICHE DE PRÉSENCE			
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE			
Séance du Mercredi 26 octobre 2022 - 18h00			
COMMUNES INDÉPENDANTES Titulaires	**ÉMARGEMENT**	**COMMUNES INDÉPENDANTES Suppléants**	**ÉMARGEMENT**
Jean-Pierre GUILLAUD *Maire de Myans*		**Jean-François CLARAZ** *Maire de la Table*	
Claude JAY *Maire de les Bellevilles*			
Pierre-Yves BONNIVARD *Maire de Saint-Colomban-des-Villards*		**Jacqueline SCHENKL** *Maire de Montendry*	
E.P.C.I. Titulaires	**ÉMARGEMENT**	**E.P.C.I. Suppléants**	**ÉMARGEMENT**
Luc BERTHOUD *Vice-Pdt C/A de Grand Chambéry*		**Humberto FERNANDES** *Conseiller communautaire* *C/C Haute Maurienne-Vanoise*	
Christian BERTHOLLIER *Vice-Pdt C/C Val Guiers*		**Jean-Marc DRIVET** Vice-Pdt C/A Grand Lac	
André POINTET *Pdt C/C des Vallées d'Aigueblanche*		**Jean-Yves MORIN** *Conseiller communautaire* *C/C des Vallées d'Aigueblanche*	
Jean-Paul MARGUERON *Pdt C/C Cœur de Maurienne Arvan*		**Alexandre ALBRIEUX** Conseiller communautaire C/C de Maurienne Galibier	
François RIEU *Conseiller communautaire* *C/A Arlysère*			

FICHE DE PRÉSENCE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS DE LA SAVOIE

Séance du Mercredi 26 octobre 2022 - 18h00

NOM	QUALITE	ÉMARGEMENT
Monsieur François RAVIER	*Préfet de la Savoie*	
Madame Juliette PART	*Secrétaire Générale de la Préfecture de Savoie*	
Monsieur Guy PONCET	*Payeur Départemental*	
Colonel Hors Classe Fabrice TERRIEN	*Directeur Départemental*	
Colonel Denis GIORDAN	*Directeur Départemental Adjoint*	
Lieutenant-Colonel Pascal BOJUC	*Président UDSP*	
Médecin Cheffe Isabelle GARCIA	*Médecin Cheffe Départemental*	
Titulaires	**Qualité**	**ÉMARGEMENT**
Capitaine Benoît MARSOVIQUE **CSM Courchevel**	*SPP*	
Lieutenant Alexandre DUSSOLLIER **CS Les Bauges**	*SPV*	
Sergent-Chef Loïc PARDO **CSM Valloire**	*SPV*	
Lieutenant 2ème classe Pascal HENRY **CSP Aix Les Bains**	*SPP*	
Adj. Adm Sophie EMANUELLI **Groupement gestion des risques**	*Fonctionnaire Territoriral*	
Suppléants	**Qualité**	**ÉMARGEMENT**
Lieutenant hors classe Fabrice MOREL **CSP Chambéry**	*SPP*	
Capitaine Paul BEAUMONT **CSM Valloire**	*SPV*	
Sergent-Chef Freddy PATEREK **CS Saint Michel de Maurienne**	*SPV*	
Adjudant-Chef Yann PERINO **CSP Chambéry**	*SPP*	
Adj. Adm. Prin 1ère classe Kelly OLIVENCIA **Groupement Opérations**	*Fonctionnaire Territoriral*	
Lieutenant Nicolas BIBOLLET **Vice Président UDSP**	*SPV*	